



**2019/2028(BUD)**

16.7.2019

## **PROJET D'AVIS**

de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

à l'intention de la commission des budgets

relatif à la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union  
européenne pour l'exercice 2020  
(2019/2028(BUD))

Rapporteuse pour avis: Gwendoline Delbos-Corfield

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. note une diminution globale de 15,4 % des crédits d'engagement pour le Fonds «Asile, migration et intégration» (soit une baisse de 172 millions d'euros) par rapport à l'exercice 2019; déplore la réduction de 29,5 % des crédits d'engagements visant à renforcer et à développer le régime d'asile européen commun (RAEC) et à améliorer le partage des responsabilités entre les États membres par rapport à l'exercice 2019; réaffirme qu'il importe de fournir une capacité financière suffisante afin d'améliorer l'intégration des migrants ainsi que la réintégration des migrants qui ont fait l'objet d'un retour forcé ou volontaire vers un pays tiers et afin de répondre aux besoins en matière d'aide d'urgence des États membres exposés à la pression migratoire; déplore que le budget du Fonds «Asile, migration et intégration» ne comprenne aucune réserve financière visant à financer la législation réformée de Dublin et les nouveaux systèmes de réinstallation de l'Union au cas où ceux-ci seraient adoptés en 2020; propose de prévoir un montant de réserve destiné aux dispositions temporaires de débarquement dans l'Union et de relocalisation de personnes ayant fait l'objet d'un sauvetage en Méditerranée; demande, afin de débloquer des ressources financières, que le Fonds fiduciaire pour l'Afrique et les programmes régionaux de développement et de protection pour l'Afrique du Nord, qui soutiennent en premier lieu les politiques externes de l'Union, soient financés sous la rubrique IV du budget de l'Union («L'Europe dans le monde») et non par le Fonds «Asile, migration et intégration», qui relève de la rubrique III («Sécurité et citoyenneté»);
2. met en avant le faible montant destiné à l'aide d'urgence dans le cadre du Fonds pour la sécurité intérieure (FSI) (8,5 millions d'euros); demande à la Commission de réévaluer attentivement ce montant dans une perspective plus réaliste qui tienne compte des besoins éventuels des États membres en matière d'aide d'urgence au titre du FSI, aux fins, par exemple, de la gestion d'incidents liés à la sécurité;
3. salue l'augmentation des crédits d'engagement pour les agences JAI, telles que le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) (41,5 %), le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) (34,6 %), l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL) (14 %), l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) (7,7 %), l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) (5,4 %), Eurojust (5,2 %) et Europol (2,1 %), par rapport à l'exercice 2019;
4. relève que le budget de Frontex a augmenté de 34,8 % (soit une hausse de 108 millions d'euros) en 2020, ce qui représente de loin la progression la plus importante concernant le budget des agences JAI; rappelle que la Cour des comptes a indiqué, dans sa décharge au Parlement pour l'exercice 2017, que les États membres ont surestimé les besoins financiers de Frontex en 2017; souligne qu'alors qu'il est prévu de doter Frontex de ressources humaines supplémentaires (10 000 garde-frontières supplémentaires d'ici 2027), le nombre de migrants entrant illégalement dans l'Union par voie de mer ou de terre a considérablement diminué par rapport aux années

précédentes; propose que ce renforcement des effectifs soit également mis à profit pour sauver des vies en mer; déplore l'écart conséquent entre les crédits d'engagement alloués à Frontex en 2020 (420 millions d'euros) et le montant accordé à l'EASO (133 millions d'euros); propose d'accroître les ressources budgétaires et humaines de l'EASO pour permettre à celle-ci de mieux s'acquitter des tâches qui lui sont confiées;

5. salue l'augmentation de 70,5 % des crédits d'engagement du Parquet européen; réaffirme que le Parquet européen joue un rôle essentiel dans l'instruction et la poursuite des cas de fraude impliquant les fonds de l'Union et rappelle la nécessité de lui allouer des ressources financières suffisantes pour qu'il soit pleinement opérationnel avant décembre 2020;
6. déplore que la Commission n'ait pas donné suite à la requête budgétaire d'Europol et ait proposé de réduire les crédits de l'agence de 30 millions d'euros en 2020; note que la diminution de 18,7 % des crédits d'engagement d'eu-LISA (soit une baisse de 55 millions d'euros) correspond à l'achèvement du processus de développement du système d'enregistrement des entrées et des sorties; réaffirme la nécessité de garantir aux agences JAI un soutien financier suffisant pour leur permettre de mener à bien, en toute transparence, les missions qui leur sont confiées, et de lutter contre la grande criminalité transfrontière dans le plein respect des droits fondamentaux;
7. se félicite du montant alloué au Contrôleur européen de la protection des données «CEPD» (19 millions d'euros); souligne la nécessité de garantir au CEPD des ressources budgétaires et humaines suffisantes pour qu'il s'acquitte des missions supplémentaires découlant de la mise en œuvre du nouveau cadre de l'Union pour la protection des données (RGPD) en toute indépendance; souligne par conséquent que le budget alloué correspond au strict minimum;